

GIP FCIP de l'académie de Poitiers

Fourniture, installation, mise en service et formation d'une perceuse-défonceuse automatique CNC pour la filière Agencement de l'UFA du Lycée de l'Atlantique à Royan

Règlement de la consultation

MAPA – PERCEUSE-DEFONCEUSE- 2026

Date et heure limites de remises des plis

14 septembre 2026 à 17h30

Pour toute question avec le GIP FCIP de l'académie de Poitiers avant la remise des plis, les candidats peuvent utiliser le lien « Correspondre avec l'acheteur » - présent en face de l'intitulé du marché sur la plateforme de dématérialisation

MODALITES DE SIGNATURE DE L'OFFRE

Conformément au code de la commande publique et à la volonté de simplification du GIP FCIP de l'Académie de Poitiers, la signature de l'offre n'est plus obligatoire lors du dépôt de votre pli. Vous devez remettre un pli dématérialisé, avec ou sans signature électronique. Les pièces remises non signées seront réclamées après attribution pour permettre le montage et la signature du marché (voir règlement de la consultation).

Les pièces à signer seront :

- l'Acte d'engagement, le Bordereau de Prix Unique

Pouvoir adjudicateur :

GIP-FCIP de l'académie de Poitiers
Téléport 5 – LP2I – 3ème étage – Avenue du Parc du Futur
86130 Jaunay-Marigny

Composition du dossier de consultation :

- l'acte d'engagement (A.E.) ; et BPU en annexe
- le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Identification du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le GIP-FCIP de l'académie de Poitiers représenté par
M. Ahmed BAUVIN, directeur-ordonnateur
GIP-FCIP de l'académie de Poitiers
Téléport 5 – LP2I – 3ème étage – Avenue du Parc du Futur
86130 Jaunay-Marigny

1.2. Objet de la consultation

Le présent marché est lancé par le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) de l'académie de Poitiers, en sa qualité d'entité adjudicatrice et porteur administratif et financier de l'action. Le GIP FCIP met en œuvre un ensemble de services concourant au développement de la formation tout au long de la vie, notamment dans les domaines de la formation continue des adultes, de la validation des acquis de l'expérience (VAE), du bilan de compétences et de la professionnalisation des acteurs de la formation. Dans le cadre de ses missions, il assure également le portage administratif et financier d'opérations conduites au bénéfice d'autres structures partenaires.

Le présent marché s'inscrit dans ce cadre et répond aux besoins du **CFA académique (CFAA) de l'académie de Poitiers**, acteur majeur de la formation par apprentissage au sein des lycées publics. Le CFA académique propose plus de 200 formations théoriques et techniques au travers d'un réseau de 64 Unités de Formation par Apprentissage (UFA), réparties sur l'ensemble du territoire académique, accueillant plus de 1 300 apprentis.

L'équipement objet du présent marché sera installé au sein de l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du **Lycée de l'Atlantique à Royan**, afin d'équiper le plateau technique de la filière **Agencement** et de répondre aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs d'une **perceuse-défonceuse automatique à commande numérique (CNC)**.

Le marché comprend obligatoirement les prestations suivantes :

- la fourniture de l'équipement neuf ;
- le transport jusqu'au lieu d'installation ;
- le déchargement ;
- l'acheminement à pied d'œuvre ;
- l'installation complète ;
- les raccordements nécessaires ;
- les essais et réglages ;
- la mise en service ;
- le contrôle de conformité ;
- la formation des utilisateurs ;
- la fourniture des documents techniques ;
- la garantie ;
- le service après-vente.

1.3. Durée du marché

Le marché public de fournitures prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

La date prévisionnelle de début d'exécution de la prestation est fixée en septembre 2026.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Forme du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une perceuse-défonceuse et, le cas échéant, de ses accessoires et équipements associés. La prestation est exécutée par l'émission d'un bon de commande par le pouvoir adjudicateur lors de la notification du marché.

2.2. Etendue et mode de la consultation

La présente consultation relève d'une procédure adaptée conformément aux articles R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique.

Le marché pourra être conclu avec une seule entreprise.

Il est interdit aux candidats de présenter une offre en groupement. L'appel à la sous-traitance n'est pas accepté.

2.3. Décomposition en lots

L'accord cadre ne contient qu'un seul lot « la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs d'une **perceuse-défonceuse automatique à commande numérique (CNC)** ». En application de l'article L.2113-10 et 11 du code précité, le marché n'est pas alloté du fait du caractère indivisible de la prestation.

2.4. Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2.5. Lieux de réalisation de la prestation

Le matériel devra être livré et installé à l'adresse suivante :

Lycée professionnel Atlantique – 2 rue de Montréal - 17200 Royan

2.6. Modalités de négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats placés en tête dans l'ordre des offres les plus intéressantes au regard des critères de sélection des offres.

Après l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dont la candidature est conforme. Les négociations ne pourront pas porter sur l'objet du marché, ni sur la durée, ni sur les critères de sélection des offres.

Ces négociations se feront obligatoirement par écrit. Les candidats disposeront d'une date limite de réponse, fixée par pouvoir adjudicateur, pour modifier éventuellement leur offre. Ces réponses se feront obligatoirement par écrit. En cas de non-réponse dans les délais, le pouvoir adjudicateur retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales ou précédentes des candidats pour établir son comparatif.

Si les offres initiales correspondent aux attentes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

2.7. Variantes à l'initiative du candidat

Aucune variante n'est autorisée. Les candidats devront répondre strictement aux exigences minimales définies dans le CCTP.

2.8. Délai d'exécution

La livraison et l'installation du matériel devra intervenir : **au plus tard dans les 3 mois suivant la notification du marché public.**

Le candidat précisera obligatoirement dans son offre :

- le délai de fabrication ;
- le délai d'approvisionnement ;
- la date prévisionnelle de livraison ;
- la durée d'installation ;
- la durée de mise en service.

2.9. Visite du site

Une visite préalable du site devra être réalisée par le candidat afin de permettre :

- d'apprécier les conditions d'accès ;
- de vérifier les contraintes d'implantation ;
- d'identifier les besoins en énergie ;
- d'évaluer les conditions de livraison et de manutention.

Pour ce faire les candidats devront prendre rendez-vous auprès du lycée :

M. Gautriaud – DDFPT - jean-louis.gautriaud@ac-poitiers.fr

Coordonnées : 05 46 23 55 00 standard - 05 46 23 55 24

La visite est déclarée obligatoire dans l'avis de consultation, aucune offre ne pourra être déposée sans justification de présence.

2.10. Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question sur un fichier informatique type Word ou PDF au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au niveau de cette consultation dans la section « Question ».

La cellule des marchés transmet les réponses à ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres par courriel via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée par les candidats lors du téléchargement du dossier sur la plateforme PLACE : accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2.11. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.13. Retrait du dossier de consultation des entreprises

Les soumissionnaires doivent télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans son intégralité sur le site de la plateforme Place <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

- sous forme dématérialisée,

Le GIP FCIP de l'Académie de Poitiers informe les candidats qu'aucun DCE ne sera transmis :

- Par télécopie
- Sous forme d'un échange électronique (courriel)
- Sur support physique (CD, USB, DVD)

3. PRESENTATION DES DOSSIERS (candidature et offre)

3.1. Conditions de langue

Les dossiers sont rédigés en langue française, conformément à la loi 94-665 du 4 août 1994.

Le pli doit comprendre respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est décrit ci-après.

3.2. Renseignements relatifs à la candidature

- La lettre de candidature, formulaire CERFA DC1 (disponible via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), dûment remplie (comportant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la Commande publique) ;
- Déclaration du candidat, formulaire CERFA DC2 (disponible via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), dûment remplie ;

Selon les dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leur capacité.

3.3. Renseignements relatifs à l'offre

3.3.1. Un acte d'engagement (AE)

L'indication d'une adresse mail valide est obligatoire. Cette adresse sera utilisée pour les échanges et la correspondance avec l'entreprise pendant la procédure du marché.

3.3.2. La proposition de prix du candidat remise via le BPU DQE - bordereau de prix.

Le tarif proposé est relatif à la fourniture d'une perceuse-défonceuse, comprenant, le cas échéant, les accessoires nécessaires à son fonctionnement, les frais d'emballage, de transport, de livraison sur le site désigné par le pouvoir adjudicateur, ainsi que toute sujétion nécessaire à la bonne exécution des prestations.

L'unité monétaire est l'euro (€).

L'unité d'œuvre retenue est **l'unité**, correspondant à la fourniture d'une perceuse-défonceuse conforme aux spécifications du cahier des charges.

Le prix comprend notamment :

- la fourniture de la perceuse-défonceuse ;
- les accessoires et équipements livrés avec le matériel ;
- l'emballage, le transport et la livraison ;
- les frais de manutention et toutes charges afférentes à la fourniture ;
- la garantie constructeur et toute prestation incluse dans l'offre du titulaire.

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché. Ils sont non révisables et non actualisables.

3.3.3. La réponse technique du candidat remise via un mémoire technique détaillé

La réponse technique du candidat est remise sous la forme d'un mémoire technique permettant d'apprécier la conformité de l'offre aux exigences du présent marché. Ce mémoire est organisé selon les rubriques suivantes :

- une présentation de la perceuse-défonceuse proposée, précisant notamment la marque, le modèle, les caractéristiques techniques et les performances de l'équipement ;
- la description des accessoires, équipements et consommables éventuellement fournis avec le matériel ;
- les modalités de livraison, les délais proposés ainsi que les conditions de mise à disposition du matériel ;
- les conditions de garantie, les modalités de prise en charge du service après-vente et les délais d'intervention en cas de panne ou de dysfonctionnement ;
- les caractéristiques en matière de sécurité, de conformité aux normes en vigueur et les certifications applicables ;
- la documentation technique du matériel (fiches techniques, notices d'utilisation, certificats de conformité, le cas échéant) ;
- les moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer la qualité de la fourniture et le suivi de l'exécution du marché.

Les candidats peuvent joindre tout document complémentaire qu'ils jugent utile à l'appréciation de leur offre, notamment des catalogues, brochures techniques, fiches produits ou références de fournitures similaires.

3.3.4. le CCTP

3.3.5. un relevé d'identité bancaire

4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation et ce conformément aux dispositions des articles R. 2132-7 et suivants du Code de la commande publique. La transmission des plis papiers et/ou sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB,...) n'est pas autorisée.

Modalités d'envoi et de remise des plis

Les réponses à la consultation devront impérativement être déposées en version dématérialisée : le candidat doit être inscrit sur la plateforme PLACE, accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et la personne habilitée à engager le candidat doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer les fichiers composant sa réponse.

Les réponses doivent intervenir avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :

- les pièces de la candidature,
- les pièces de l'offre, définies au présent règlement de la consultation.

Une fois déposée, les offres ne peuvent plus être retirées mais peuvent être remplacées par une nouvelle dans le délai de mise en concurrence. Le candidat reste tenu par son offre finale pendant tout le délai de validité des offres.

Chaque transmission fera l'objet d'un accusé de réception électronique.

Les plis devront impérativement être déposés avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde.

Les plis arrivés hors délai seront éliminés conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

5. EXAMEN DES DOSSIERS (candidature et offre)

5.1. La sélection des candidatures

En cas d'absence de l'une des pièces demandées à l'article 3, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats concernés de compléter leur candidature dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande de complément.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de vérifier, avant l'attribution du marché, l'exactitude des renseignements fournis par les candidats et de leur demander de produire tout document justificatif complémentaire.

Ne sont pas admis à participer à la procédure :

- les candidats qui ne remplissent pas les conditions d'accès à la commande publique,
- les candidats ayant connu des manquements ou des désordres constatés par l'application de pénalités, de dommages et intérêts et/ou la résiliation pour faute d'un marché lors des 3 années précédentes et qui ne sont pas en mesure de prouver, après demande du pouvoir adjudicateur, de capacités nouvelles ou suffisantes pour éviter les manquements ou désordres à l'origine de l'application de pénalités, de dommages et intérêts et/ou d'une résiliation pour faute.

- Dans le cas particulier des groupements, l'ensemble des alinéas ci-dessus s'applique individuellement à tous les membres du groupement. L'irrecevabilité de la candidature de l'une des entreprises entraîne de fait celle du groupement entier.

Conformément aux dispositions du présent règlement de la consultation, les candidatures présentées sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques ne sont pas autorisées.

5.2. Examen de l'offre : vérification, contrôle et conformité

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant aura en charge la vérification et le contrôle de la conformité des pièces de l'enveloppe offre.

5.3. Renseignements sur l'offre (confirmation, compléments)

Après l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra adresser des demandes de renseignements aux candidats, en cas d'incohérences ou d'incompréhensions sur l'offre et/ou suite au contrôle réalisé dans le cadre de l'article R. 2111-7, lorsque la candidature est conforme et l'offre contient à minima l'acte d'engagement complété.

Ces demandes se feront obligatoirement depuis le profil acheteur : Portail Place

Les candidats disposeront d'une date limite de réponse, fixée par l'organisme, pour formuler leurs réponses complémentaires.

Ces réponses se feront obligatoirement par écrit, tel que stipulé dans la demande invitant les opérateurs économiques à préciser/compléter leur offre.

En cas de non-réponse dans les délais, le pouvoir adjudicateur retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales ou précédentes des candidats pour établir son comparatif, ou appliquera les modalités d'élimination éventuellement prévues dans la demande.

5.4. Négociations

Après l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dont la candidature est conforme. Les négociations ne pourront pas porter sur l'objet du marché, ni sur la durée, ni sur les critères de sélection des offres.

Ces négociations se feront obligatoirement par écrit. Les candidats disposeront d'une date limite de réponse, fixée par le pouvoir adjudicateur, pour modifier éventuellement leur offre. Ces réponses se feront obligatoirement par écrit. En cas de non-réponse dans les délais, le pouvoir adjudicateur retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales ou précédentes des candidats pour établir son comparatif.

5.5. Critères d'attribution

Les offres qui ne répondront pas au cahier des charges seront éliminées conformément au Code des Marchés publics.

Nota : sur la base d'un « Mémoire Technique du Candidat » comportant les éléments indiqués en article 3, avec le suivi scrupuleux du plan du présent paragraphe et la présentation d'un sommaire,

Le pouvoir adjudicateur appréciera les offres en fonction des critères de sélection ci-dessous :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix de la fourniture	25%
Qualité technique et conformité de la perceuse-défonceuse au cahier des charges (performances, caractéristiques techniques, ergonomie, sécurité, accessoires fournis)	25%
Délais de livraison	10%
Conditions de livraison et services associés (conditionnement, livraison sur site, mise en service le cas échéant)	10%
Garantie constructeur et qualité du service après-vente (durée de garantie, modalités de prise en charge, délais d'intervention)	20%
Formation ou accompagnement à la prise en main des utilisateurs (notice, démonstration, support technique, le cas échéant)	10%
Total	100%

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

En cas d'égalité de notes, les candidats seront départagés sur les critères suivants :

- Le niveau de prix ;
- La qualité technique ;
- Les modalités de garantie.

Le GIP FCIP de l'académie de Poitiers se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure adaptée.

5.6. Non retenus

Les candidats non-retenus seront informés du rejet de leurs offres par l'acheteur, selon les dispositions fixées par l'article R2181-1 à -4 du code de la commande publique.

5.7. Voies de recours

Les parties, commanditaire et titulaire du marché, s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels litiges relatifs à l'exécution de leur accord sur ce marché.

En cas de litige relatif à l'exécution du présent marché et en l'absence d'accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Poitiers.

Possibilité de Télérecours et de contacter le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics.

6. PIECES A PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Production des pièces par le(s) candidat(s) :

Le candidat dont l'offre a été retenue devra fournir impérativement, dans un délai maximum fixé dans le courrier/mail du pouvoir adjudicateur l'avisant que son offre est retenue,

- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à **ses obligations fiscales et sociales durant l'année écoulée**, à savoir :
 - du formulaire Cerfa n° 3666 relatifs aux attestations fiscales,
 - des attestations sociales délivrées par les administrations compétentes (URSSAF, MSA...) de moins de 6 mois
 - du certificat de congés payés, le cas échéant.
- ✓ Les **attestations d'assurance** en responsabilité civile et décennale en cours de validité.
- ✓ Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis), ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription, de **moins de 3 mois**.

Dans le cas contraire, son offre serait rejetée et sa candidature éliminée. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne serait sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le candidat dont l'offre a été retenue produira également les pièces prévues aux articles R.324-4 ou R.324-7 du code du travail.